

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 6 décembre 2023**

Numéro Délibération	79/2023
date de mise en ligne	<b>12 décembre 2023</b>

*Convocation transmise le 30 novembre 2023*

**objet de la délibération** Travaux d'entretien, réparations et travaux neufs d'électricité et de plomberie dans les bâtiments communaux 2024-27 – Adoption des marchés (2 lots)

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRÂA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRÂA / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Frédéric SARROUY – Pouvoir à M. Anthony PEROTTI / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Pierre BARRE /

**Excusés :** /

**Absente :** Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Madame Christine OLIVA rapporte l'affaire;

Une procédure adaptée n°PA.23.04, selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, a été lancée pour les travaux annuels à bons de commandes en matière d'électricité et de plomberie dans les bâtiments communaux pour les exercices 2024 à 2027.

L'avis d'appel public à la concurrence était mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marches.montpellier3m.fr> (profil acheteur de la commune) le 11/10/2023 et publié à la Gazette de Montpellier du 19/10/2023. La date limite de remise des offres était fixée au 13/11/2023 à 12 heures.

Le marché aura la forme d'un accord-cadre mono-attributaire avec un maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

L'accord-cadre a été décomposé en deux lots, désignés comme suit :

- **Lot n° 1 : Electricité, courants forts et faibles :**

Il s'agit de travaux d'entretien, réparations et travaux neufs d'électricité selon prix fixés au bordereau des prix « bâtiprix » auxquels s'applique le rabais proposé par le prestataire.

Les montants annuels des commandes, fixés à l'acte d'engagement pour ce lot sont :

Montant minimum : Néant,  
Montant maximum : 60.000,00 € H.T..

- **Lot n° 2 : Plomberie, VMC, chauffage :**

Il s'agit de travaux d'entretien, réparations et travaux neufs de plomberie selon prix fixés au bordereau des prix « bâtiprix » auxquels s'applique le rabais proposé par le prestataire.

Les montants annuels des commandes, fixés à l'acte d'engagement pour ce lot sont :

Montant minimum : Néant,  
Montant maximum : 30.000,00 € H.T..

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé ; les candidats pouvant présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Après analyse et jugement des offres, tels que présentés à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie, à titre informel et pour avis consultatif, le 27 novembre 2023 à 9h00, il est proposé :

- de retenir les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour la commune au regard des critères d'attribution énoncés au règlement de la consultation, à savoir :  
**Pour le lot n°1 : S.M.E. (34070) avec un rabais de - 53% sur le bordereau des prix « bâtiprix »,**  
**Pour le lot n°2 : AXIMA (92400-34874) avec un rabais de - 55% sur le bordereau des prix « bâtiprix »,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets successifs de la Commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**  
**Abstentions : Néant**  
**Contre : Néant**  
**Pour : 28**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Guy LAURET**



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne